ROBECO
The Investment Engineers

Réservé aux investisseurs professionnels

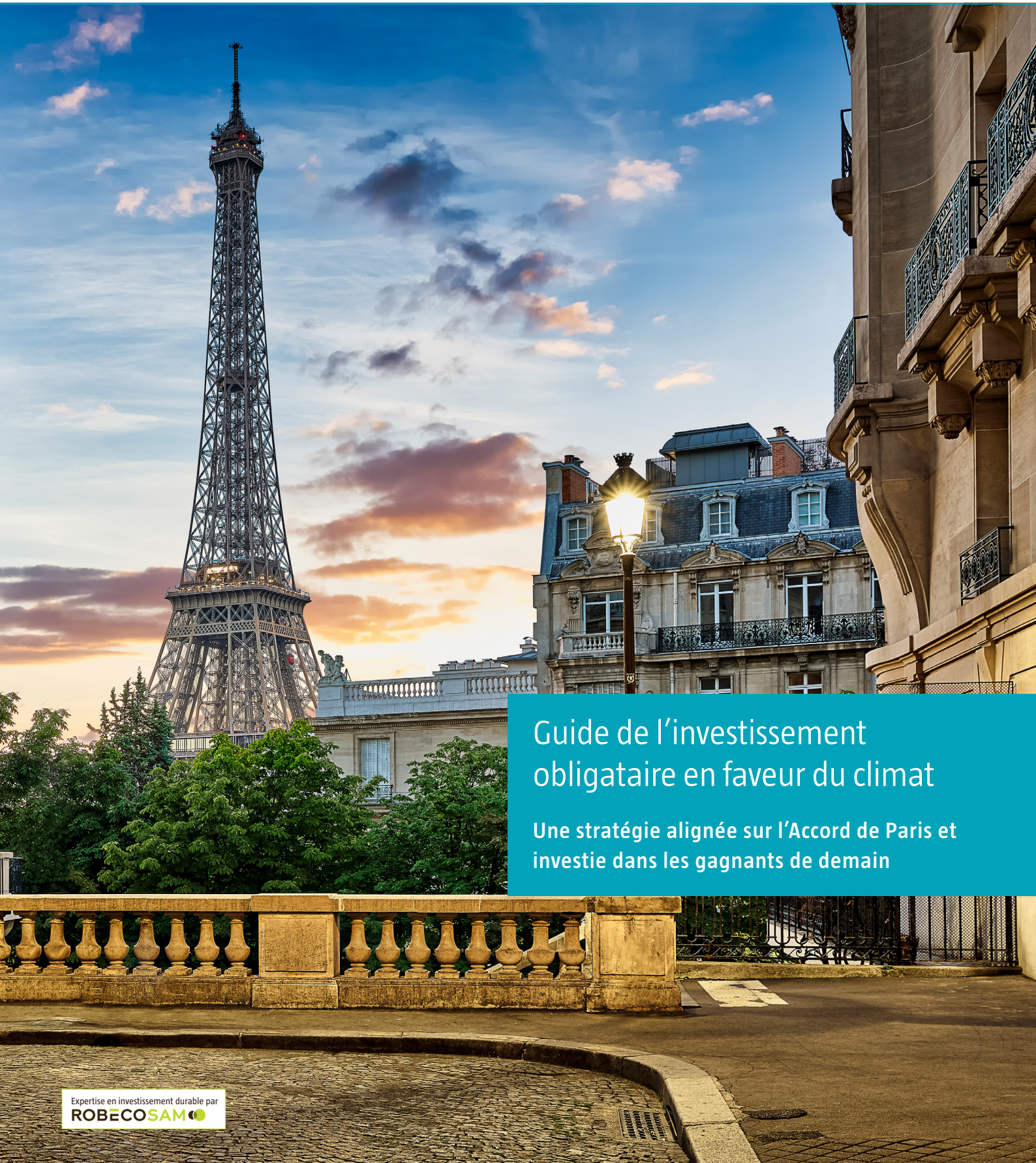

Guide de l'investissement obligataire en faveur du climat

Une stratégie alignée sur l'Accord de Paris et investie dans les gagnants de demain

Expertise en investissement durable par
ROBECOSAM

Sommaire

1. Le réchauffement climatique : une responsabilité et une opportunité potentielle 3

2. Rendre possible l'investissement en faveur du climat 6

3. De nouveaux indices de référence « Accord de Paris » fixent la norme 10

4. Nos solutions climatiques à l'avant-garde de la transition vers une économie bas carbone 12

5. De nombreuses nuances de vert dans notre gamme d'obligations à impact 16

6. Conclusion : la possibilité de faire partie de la solution 19

1

Aujourd'hui, nous sommes confrontés à un défi mondial considérable sur le plan du climat, qui exige une action urgente et collective.

Le réchauffement climatique : une responsabilité et une opportunité potentielle

Un défi majeur d'envergure mondiale

Le réchauffement climatique est l'un des principaux défis auquel le monde est confronté aujourd'hui. L'activité humaine, principalement la consommation d'énergies fossiles et les changements d'affectation des terres, a provoqué un réchauffement de l'atmosphère terrestre qui, à son tour, a altéré les conditions météorologiques et les températures. Si rien n'est fait, le réchauffement climatique aura de graves conséquences à long terme sur la société et l'économie mondiale.

Par exemple, l'évolution des conditions météorologiques et la perte de biodiversité pourraient menacer la sécurité alimentaire et accroître la pauvreté, les inégalités et les tensions géopolitiques. Les dégâts causés aux infrastructures par les phénomènes extrêmes ont des coûts économiques et sociaux considérables : risques sanitaires, baisse de productivité, augmentation de la fiscalité, entre autres.

Le réchauffement climatique provoque déjà une perturbation généralisée des cycles naturels. Ses effets se font sentir partout dans le monde, mais ils s'exercent de façon particulièrement marquée sur plus de 3 milliards de personnes vulnérables qui habitent dans les zones les plus exposées en Afrique, en Asie et dans les petits États insulaires. Les effets du réchauffement climatique sont également amplifiés dans les villes, où ils se conjuguent à la pollution atmosphérique, au stress thermique et aux inondations provoquées par les averses.

À n'en pas douter, le réchauffement climatique est un défi mondial et colossal qui exige une action collective de toute urgence.

Un accord pour changer de cap

Signé en 2015, l'Accord de Paris est un accord international qui vise à maintenir l'augmentation de la température mondiale nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels d'ici la fin du siècle, et à poursuivre les efforts pour limiter cette hausse à 1,5 °C.

Afin d'atteindre les objectifs de l'Accord de Paris, les scientifiques s'accordent sur le fait qu'il faut réduire les émissions mondiales de gaz à effet de serre. L'accord[1] exige de tous les signataires qu'ils s'engagent dans la mise en œuvre de contributions nationales déterminées et qu'ils renforcent ces efforts dans les années à venir. Cela nécessite de publier régulièrement des rapports sur les émissions nationales et les efforts de décarbonation.

1. https://unfccc.int/process-and-meetings/the-paris-agreement/the-paris-agreement

La responsabilité du secteur de la gestion d'actifs

Il est clair que cet accord confère une grande responsabilité aux nations, aux entreprises et aux individus. Nous pensons que les investisseurs ont un rôle central à jouer en la matière, compte tenu de l'influence considérable qu'ils peuvent avoir pour induire le changement, via leurs allocations de capitaux. À cet égard, Robeco reconnaît que les gérants d'actifs ont la responsabilité d'identifier et de gérer les risques liés au réchauffement climatique dans leurs décisions d'investissement et dans leurs relations avec les sociétés investies et autres institutions.

Nous nous engageons à apporter notre contribution à la réalisation de l'Accord de Paris. En décembre 2020, nous avons formulé une ambition forte en ce sens afin d'atteindre la neutralité carbone dans tous nos actifs sous gestion, d'ici 2050. Pour y parvenir, nous avons adopté en octobre 2021 une feuille de route détaillée. Cette feuille de route s'articule autour de trois axes prioritaires : décarboniser nos activités, accélérer la transition et promouvoir les investissements axés sur le climat.

La vision que traduit notre engagement à atteindre l'objectif de zéro émission nette est que la protection des actifs économiques, environnementaux et sociaux est un prérequis pour garantir la bonne santé de l'économie et générer de bonnes performances à l'avenir. Nous sommes fermement convaincus que cette orientation créera aussi des opportunités de générer à long terme de meilleures performances ajustées du risque. La transition vers une économie bas carbone est non seulement un impératif moral, mais aussi l'opportunité d'investissement majeure de notre génération.

« Robeco s'est engagé à respecter l'Accord de Paris. Nous avons pour ambition d'atteindre d'ici 2050 la neutralité carbone dans tous nos actifs sous gestion »

2

Robeco utilise son expertise en matière d'investissement durable pour transformer le défi soulevé par le réchauffement climatique en une opportunité d'investissement.

Rendre possible l'investissement en faveur du climat

Des investissements axés sur le climat et reposant sur une expertise spécialisée en durabilité

Investir pour contribuer à limiter le réchauffement climatique peut prendre de nombreuses formes. Un élément essentiel dans ce type d'approche consiste à mettre un accent particulier sur la décarbonation des portefeuilles d'investissement, conformément aux objectifs de l'Accord de Paris. Y parvenir nécessite de l'audace, une vaste expertise et un solide historique de performances en matière d'investissement durable.

L'audace est nécessaire, non seulement parce qu'il s'agit d'un concept dans l'industrie de l'investissement, mais aussi à cause de l'urgence et de l'ampleur des solutions requises. À ce point de non-retour, le temps est compté et il est vital d'avoir accès à une expertise technique éprouvée en matière de gestion et d'analyse des données climatiques, de comptabilité carbone et d'analyse des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). Une compréhension crédible et fondée de l'investissement durable est également nécessaire. Tout cela doit être intégré dans tous les aspects de l'approche d'investissement et doit tenir compte de la complexité d'induire un changement positif à travers l'actionnariat actif et le dialogue actionnarial.

Un historique de performances crédible dans l'investissement durable

Robeco possède un historique de performances de plus d'un quart de siècle en matière d'investissement durable, qui repose sur l'expertise de nos analystes, de nos gérants de portefeuille et de notre Centre d'expertise en investissement durable, ainsi que sur l'utilisation de divers outils et bases de données propriétaires. Tous ces aspects sont axés sur la gestion des risques liés au réchauffement climatique et l'identification des opportunités potentielles que celui-ci représente.

Nous acquérons et générons diverses données climatiques qui nous aident à comprendre ces risques et ces opportunités potentielles. Les données sont converties en scores, rapports d'empreinte, rapports d'impact et autres informations qui sont intégrées dans toute notre gamme de produits et services de gestion d'actifs. Notre spécialiste interne des données vérifie la qualité des données brutes et supervise ce processus.

Dans le même temps, nous avons mis au point une infrastructure opérationnelle de

comptabilisation des émissions qui calcule les intensités et empreintes carbone selon divers indicateurs. Ces calculs sont réalisés à partir des données relatives aux émissions des Scopes 1, 2 et 3, et ils nous ont permis d'évaluer et de quantifier les émissions carbone de tous nos investissements en actions et crédits d'entreprise.

Chez Robeco, il y a longtemps que nous nous engageons auprès des sociétés investies pour discuter de leurs pratiques environnementales, sociales et de gouvernance, et que nous exerçons nos droits de vote pour soutenir les propositions des actionnaires permettant de gérer les risques liés au réchauffement climatique. Nous encourageons la mise en œuvre de stratégies environnementales proactives et ambitieuses, la recherche de l'excellence opérationnelle, la création de portefeuilles résilients, l'innovation en matière de modèles économiques et la participation responsable au débat public et politique. Dans notre programme d'engagement climatique, nous nous concentrons sur les secteurs les plus exposés au réchauffement climatique, telles que l'énergie, les services aux collectivités, ainsi que sur les émetteurs qui ont pris du retard dans la transition vers une économie bas carbone. La collaboration est essentielle pour atteindre nos objectifs d'engagement. Nous jouons un rôle actif dans plusieurs initiatives de collaboration dans la lutte contre le réchauffement climatique, notamment Climate Action 100+, la Transition Pathway Initiative et l'Institutional Investors Group on Climate Change.

Un pionnier de l'investissement durable offrant une solution obligataire axée sur le climat

Robeco mobilise son important savoir-faire et ses processus exclusifs pour investir dans le respect des objectifs de l'Accord de Paris. Ainsi, nous avons en 2020 inauguré un nouveau type d'investissement en faveur du climat et de la décarbonation en figurant parmi les premiers à lancer des stratégies d'obligations mondiales conformes aux objectifs de l'Accord de Paris : les stratégies Robeco Climate Global Bonds et Robeco Climate Global Credits.

Toutes deux s'appuient sur la stratégie obligataire mondiale existante de Robeco, en intégrant pleinement les considérations climatiques dans la recherche et la construction de portefeuille. Elles font appel aux outils fournis par le plan d'action de l'UE pour une finance durable, tels que le règlement concernant les indices de référence « Accord de Paris » et la taxonomie des activités durables.

Compte tenu de notre expérience en matière d'intégration des critères ESG dans l'ensemble de nos stratégies en matière d'obligations souveraines et d'entreprise, et du fait que nous tenons compte des impacts dans notre gamme Crédits ODD et notre stratégie Obligations vertes, ces stratégies constituent la suite logique de l'approche durable que nous appliquons dans nos produits obligataires.

« Nous encourageons la mise en œuvre de stratégies environnementales proactives et ambitieuses, et la participation responsable au débat public et politique »

Concrétiser dans le monde réel les résolutions de l'Accord de Paris

Une réglementation incluse dans le plan d'action de la Commission européenne

L'Accord de Paris a été une étape essentielle dans la reconnaissance internationale de l'urgence climatique. Il a été suivi, en mars 2018, du plan d'action de l'UE pour une finance durable, qui consiste en un ensemble de réglementations climatiques majeures pour le secteur de la finance. S'agissant de l'une des transpositions réglementaires les plus importantes de l'Accord de Paris, ce plan vise à encourager les allocations de capitaux dans des activités économiques environnementalement durables et inclusives. Il encourage les activités économiques compatibles avec l'objectif de l'Accord de Paris de maintenir l'augmentation de la température mondiale nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels et de poursuivre les efforts en vue de limiter cette hausse à 1,5 °C.

Donner aux gérants d'actifs les moyens de devenir des leaders du climat

Le plan d'action facilite la création de stratégies qui respectent les réglementations européennes en matière de réchauffement climatique et de durabilité. Il fournit un système européen de classification des activités durables (« taxonomie ») ainsi que des lignes directrices pour élaborer des indices de référence.

Ces dernières ont été incluses dans le règlement relatif aux indices de référence présenté en décembre 2019, et elles constituent la base de la trajectoire de décarbonation des stratégies Robeco Climate Global Fixed Income[2].

La taxonomie des activités durables facilite clairement l'analyse bottom-up des émetteurs dans une stratégie obligataire. Véritable encyclopédie de l'activité économique, elle aide les acteurs financiers à déterminer quelles activités contribuent à la lutte contre le réchauffement climatique, sur la base de descriptions et de seuils.

> « Le règlement relatif aux indices de référence constitue la base de la trajectoire de décarbonation des stratégies Robeco Climate Fixed Income »

2. La réglementation introduit une nouvelle catégorie d'indices de référence baptisés indices de référence de l'Union en matière climatique (qui regroupent les indices de référence « transition climatique » de l'Union et les indices de référence « Accord de Paris » de l'Union), ainsi que des exigences de publication d'informations en matière de durabilité pour les indices de référence.

3

En partenariat avec Solactive, Robeco innove et crée un indice de référence « Accord de Paris » pour l'investissement obligataire.

De nouveaux indices de référence « Accord de Paris » fixent la norme

Le règlement concernant les indices de référence définit ce qu'est un indice dit « Accord de Paris » (« Paris-Aligned Benchmark »). Mais au moment de la publication de ce règlement, il n'existait encore aucun indice de ce type pour l'obligataire diversifié mondial. En outre, la réglementation ne concerne que les obligations d'entreprise et ne contient aucune ligne directrice ni exigence pour les obligations souveraines.

Robeco a innové dans ce domaine en s'associant à Solactive pour créer des indices « Accord de Paris » et des indices « compatibles avec l'Accord de Paris » destinés respectivement aux obligations d'entreprise et aux obligations diversifiées. Il s'agit d'indices à l'aune desquels sont mesurées les performances des stratégies Robeco Climate Global Fixed Income. En se servant de ces indices de référence, Robeco endosse le rôle de leader à l'échelle mondiale en matière d'indices « Accord de Paris » pour les investissements obligataires.

Les indices correspondent à une intensité d'émissions de CO_2 inférieure à celle du marché mondial, l'objectif étant d'atteindre un taux de décarbonation de 7 % par an par rapport à ce point de départ. Concernant l'indice « Accord de Paris » relatif aux crédits, le point de départ sera inférieur de 50 % à l'ensemble du marché, conformément à ce que prévoit le règlement européen concernant les indices de référence « Accord de Paris ».

Malgré ces contraintes en matière de carbone, on constate qu'au fil du temps, les caractéristiques de l'indice imitent celles du marché général. En effet, le back-testing des indices « Accord de Paris » et « compatibles avec l'Accord de Paris » de Solactive pour les crédits et les obligations par rapport aux indices mondiaux de Solactive en la matière donne de bons résultats : le comportement et les rendements des indices « compatibles avec l'Accord de Paris » sont très similaires à ceux de leurs indices génériques équivalents, la principale différence étant que les indices « Accord de Paris » et « compatibles avec l'Accord de Paris » affichent une empreinte carbone bien plus faible.[3]

Ces indices sont élaborés selon les principes suivants :

Pour les obligations d'entreprise

- Un processus graduel de décarbonation est adopté, correspondant à une réduction annuelle moyenne d'au moins 7 % des émissions de Scope 1, 2 et 3.
- Tous les secteurs à l'exception des énergies fossiles sont concernées et les pondérations sectorielles restent proches de celles de l'indice du marché.
- Les émissions sont normalisées par le capital total des émetteurs, mesuré en valeurs comptables.

Pour les obligations souveraines

- Un processus graduel de décarbonation est adopté, correspondant à une réduction annuelle moyenne d'au moins 7 %.
- La décarbonation de l'indice dépend de la décarbonation au niveau des pays, ainsi que de l'ajustement de la pondération de chaque obligation souveraine.
- Les émissions des pays sont normalisées par la taille de la population mesurée en termes d'émissions de CO_2 par habitant.

3. La simulation de performances passées ne constitue pas un indicateur fiable des performances futures.

4

Ces stratégies d'investissement actives et contrariantes sont axées sur des objectifs climatiques explicites et sont conformes à l'Accord de Paris.

Des solutions climatiques à la pointe de la transition vers une économie bas carbone

Un des premiers gérants d'actifs à utiliser un indice de référence « Accord de Paris » pour l'obligataire

La gamme Robeco Climate Global Fixed Income est une solution obligataire unique qui s'inspire du plan de décarbonation mis au point par le Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC). Les stratégies Climate Global Bonds et Climate Global Credits investissent dans des instruments obligataires mondiaux qui contribuent à maintenir l'augmentation de la température planétaire nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant les efforts visant à limiter cette hausse à 1,5 °C.

Elles suivent une trajectoire de décarbonation moyenne de 7 % par an en sélectionnant les émetteurs qui adhèrent au plan du GIEC. L'empreinte carbone est mesurée par habitant pour les obligations souveraines, et par unité de capital total pour les obligations d'entreprise. La stratégie Climate Global Credits va plus loin en fixant dès le départ une empreinte carbone des émissions inférieure de 50 % à celle de l'univers d'investissement à la date de lancement, et en excluant les producteurs d'énergies fossiles.

Ces deux stratégies, qui font l'objet d'une gestion active, ont pour indices de référence les indices qui ont été développés en collaboration avec Solactive et qui sont conformes à l'Accord de Paris.

Notons que les exigences réglementaires applicables aux indices « Accord de paris » vont plus loin que celles de l'Accord de Paris lui-même. On comprend donc pourquoi le groupe d'experts techniques sur la finance durable considère les indices « Accord de Paris » comme des outils destinés aux investisseurs qui souhaitent être à l'avant-garde de la transition, ce qui favorise aujourd'hui les acteurs de l'économie de demain.

Chez Robeco, les normes élevées que nous appliquons dans la trajectoire exigeante de réduction des émissions de nos portefeuilles d'investissement témoignent de notre engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Une approche active et contrariante des enjeux climatiques

Robeco Climate Global Bonds et Robeco Climate Global Credits sont des stratégies d'investissement actif reposant sur nos capacités obligataires mondiales bien établies. Elles associent notre analyse top-down des cycles macroéconomiques et de crédit à notre sélection bottom-up des émetteurs, afin d'anticiper les cycles de marché, d'essayer d'exploiter les inefficiences de marché et de contribuer positivement aux activités durables.

Les enjeux du réchauffement climatique sont pleinement intégrés dans les différentes phases de notre processus d'investissement et de construction de portefeuille (voir figure 1).

Figure 1 | Les enjeux climatiques pleinement intégrés dans le processus d'investissement

Définition de l'univers
Exclusion des énergies fossiles

Analyse d'investissement
Sélection des émetteurs visant une transition « nettement en dessous de 2 °C »

Construction du portefeuille
Prise en compte de la limite d'intensité des émissions et d'une trajectoire de décarbonation explicite

Gestion des risques
Gestion du risque financier, outils carbone et analyses des scénarios

Mise en œuvre du portefeuille
Politique d'engagement pour influencer les sociétés investies

Source : Robeco

L'approche d'investissement est contrariante, axée sur la valorisation et fondée sur la recherche.

L'équipe d'investissement effectue un filtrage de l'univers d'investissement disponible afin de sélectionner une liste d'émetteurs. Ce filtrage tient compte des secteurs, des pays et des aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Le Centre d'expertise en investissement durable de Robeco partage ses conclusions avec les équipes d'investissement, tandis que notre équipe d'analystes data fournit des données sur les émissions de gaz à effet de serre et les intensités carbone.

Le processus de sélection des émetteurs tient compte de l'empreinte des émissions de gaz à effet de serre dans la construction du portefeuille afin de garantir que la stratégie reste sur une trajectoire de décarbonation annuelle moyenne de 7 %. De plus, en évaluant l'exposition au changement climatique et les efforts de décarbonation des émetteurs, nous faisons le choix d'investir dans des entreprises qui, selon nous, s'inscrivent dans cette transition. Il est important de noter que la sélection peut inclure des sociétés dont les émissions sont actuellement élevées, car nos critères d'allocation sont le sérieux des États et des entreprises en matière de transition vers les énergies durables, ainsi que l'importance du rôle qu'ils jouent pour faciliter cette transition.

Une équipe internationale d'analystes et de gérants de portefeuille expérimentés

La stratégie bénéficie de l'expertise et de l'historique de performances éprouvé de spécialistes de l'investissement obligataire, ainsi que de notre expertise interne en durabilité.

Nos équipes obligataires travaillent à Rotterdam, Londres, New York, Singapour et Hong Kong, et gèrent divers portefeuilles macro et crédit mondiaux. Au fil des ans, la recherche approfondie menée par nos analystes professionnels est devenue un facteur essentiel de la surperformance continue de nos portefeuilles obligataires.

5

Les produits Climate Fixed Income de Robeco font partie de notre gamme d'obligations à impact et sont soumis aux mêmes exigences que nos vastes capacités obligataires mondiales.

De nombreuses nuances de vert dans notre gamme d'obligations à impact

Un éventail d'options à impact

Les stratégies Climate Fixed Income de Robeco font partie de notre gamme d'obligations à impact et sont soumis aux mêmes exigences que nos vastes capacités obligataires mondiales. Cette gamme à impact comprend trois propositions fortes pour les investisseurs qui souhaitent contribuer à un changement positif grâce à leurs allocations : des investissements compatibles avec l'Accord de paris qui contribuent à maintenir l'augmentation de la température planétaire nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant les efforts visant à limiter cette hausse à 1,5 °C ; le financement de la transition des entreprises, en investissant dans des obligations dont le produit sera dédié à cette transition ; et la contribution aux 17 ODD des Nations Unies, en filtrant l'univers investissable à la recherche des entreprises alignées sur les ODD.

Figure 2 | De nombreuses nuances de vert dans notre gamme d'obligations à impact

Crédits ODD	Obligataire climat	Obligations vertes
Source : Nations Unies. L'utilisation de ce logo ne signifie pas que l'ONU a donné son aval.		
Émetteurs privés dont les activités contribuent à chacun des 17 ODD	Allocation dans les obligations qui suivent un scénario de réchauffement de 1,5 °C.	Obligations émises par des États, des agences et des entreprises, et dont les produits sont affectés à des projets spécifiques
Large objectif de durabilité	Objectif d'impact sur le climat	Objectif d'impact environnemental
Indice de référence classique, génération d'alpha via la sélection de crédits	Indices de référence « Accord de Paris » et « compatibles avec l'Accord de Paris », génération d'alpha via la sélection de crédits (stratégie Credits) ou via l'allocation d'actifs, les taux et la sélection de crédits (stratégie Bonds)	Indice de référence d'obligations vertes, génération d'alpha via les taux, les devises, la sélection de crédits et l'allocation d'actifs.

Source : Robeco

Les stratégies **Obligataire Climat** de Robeco investissent dans des obligations qui contribuent à maintenir l'augmentation de la température planétaire nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant les efforts visant à limiter cette hausse à 1,5 °C, et qui mettent l'accent sur leur impact climatique. Ces stratégies sont gérées par rapport à un indice « Accord de paris » et un indice « compatible avec l'Accord de Paris », et génèrent de l'alpha par le biais de la sélection de crédits (stratégie Climate Global Credits) ou de l'allocation d'actifs, des devises, des taux et de la sélection de crédits (stratégie Climate Global Bonds).

Nos **stratégies Obligations vertes** sont centrées sur l'impact environnemental et couvre les obligations émises par des États, des agences gouvernementales et des entreprises, et dont les produits sont affectés à des projets écologiques. Ces stratégies sont gérées par rapport à un indice d'obligations vertes et génèrent de l'alpha grâce aux taux, à la sélection de crédits et à l'allocation d'actifs.

La gamme **Crédits ODD** place un accent important sur la durabilité et cible les entreprises qui contribuent aux 17 Objectifs de développement durable (ODD). Ces stratégies sont gérées par rapport à des indices classiques et génèrent de l'alpha grâce à la sélection de crédits.

6

Nos stratégies Climate Global Fixed Income constituent une opportunité pour les investisseurs qui désirent être à l'avant-garde de la transition vers une économie bas carbone.

Conclusion : une occasion de faire partie de la solution

L'alignement sur l'Accord de Paris est notre dernière innovation en matière d'investissement durable

Robeco reconnaît qu'une action urgente et audacieuse est nécessaire pour contribuer à limiter le réchauffement climatique. Nous reconnaissons également que l'industrie de la gestion d'actifs doit assumer ses responsabilités et agir en faveur des objectifs de l'accord de Paris. Nous nous engageons à ce que nos activités d'investissement contribuent à la décarbonation, conformément à l'objectif ambitieux de maintenir l'augmentation de la température planétaire nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels, tout en poursuivant les efforts visant à limiter cette hausse à 1,5 °C. Nous le faisons en gérant les risques climatiques, tout en cherchant à favoriser un changement innovant et positif au travers de nos activités d'investissement et d'engagement.

Nos stratégies Climate Global Fixed Income figurent au nombre de nos innovations diverses dans le domaine de l'investissement durable, et plus particulièrement de l'investissement climatique. Nous considérons ces stratégies comme une opportunité pour les investisseurs qui désirent être à l'avant-garde de la transition vers une économie bas carbone.

Information Importante

Cette publication est destinée aux investisseurs professionnels. Robeco Institutional Asset Management est une société de gestion d'actifs néerlandaise agréée par l'AFM (autorité néerlandaise des marchés financiers) qui est habilitée à ce titre à proposer ses services en France. Sans explications complémentaires, le présent document ne peut être considéré comme complet. Celui-ci a pour but de fournir à l'investisseur professionnel des informations générales sur les capacités spécifiques de Robeco, mais ne constitue en aucun cas un conseil ou une recommandation d'achat ou de vente de certains titres ou produits d'investissement.

Tout investissement est soumis à un risque et notamment de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Pour plus d'information et avant toute décision d'investissement, il convient de se référer aux documents d'informations clés pour l'investisseur et prospectus des fonds, disponibles sur le site web de Robeco : https://www.robeco.com/fr.

Tous les droits relatifs aux informations contenues dans la présente publication sont et resteront la propriété de Robeco. Aucune partie de cette présentation ne peut être reproduite, stockée dans une base de données automatisée ou publiée sous quelque forme que ce soit ou de quelque manière que ce soit (électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre) sans la permission préalable et écrite de Robeco.
Les informations contenues dans la présente publication ne sont pas destinées aux utilisateurs d'autres pays, tels que les citoyens et résidents des États-Unis, dans lesquels l'offre de services financiers étrangers n'est pas autorisée ou dans lesquels les services de Robeco ne sont pas disponibles.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs américains
Robeco est considéré comme « affilié participant » et certains de ses employés sont des « personnes associées » à Robeco Institutional Asset Management US Inc. (« RIAM US ») conformément aux lignes directrices pertinentes de la SEC en matière de non-intervention. Les employés identifiés comme personnes associées à RIAM US exercent des activités liées directement ou indirectement aux services de conseil en investissement fournis par RIAM US. Dans ces situations, ces personnes sont censées agir pour le compte de RIAM US, un conseiller en investissement enregistré auprès de la SEC américaine. Les réglementations de la SEC ne s'appliquent qu'aux clients, prospects et investisseurs de RIAM US. RIAM US est une filiale à 100 % d'ORIX Corporation Europe N.V. et offre des services de conseil en investissement aux clients institutionnels aux États-Unis.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Australie et en Nouvelle-Zélande
Le présent document est distribué en Australie par Robeco Hong Kong Limited (ARBN 156 512 659) (« RIAM BV ») qui est exempté de l'obligation de détenir une licence de services financiers australienne en vertu de la loi australienne de 2001 (Corporations Act), conformément au class order n° 03/1103 de la commission australienne des valeurs mobilières et des investissements (ASIC). Robeco est réglementé par la Securities and Futures Commission en vertu des lois de Hong Kong, ces lois pouvant différer des lois australiennes. Le présent document est distribué uniquement aux clients « wholesale » tels que décrits par ce terme dans le Corporations Act de 2001. Le présent document n'est pas destiné à être distribué ou diffusé, directement ou indirectement, à toute autre catégorie de personnes. En Nouvelle-Zélande, le présent document est disponible uniquement pour les investisseurs « wholesale » au sens de la clause 3(2) de l'annexe 1 de la loi de 2013 sur les marchés financiers (Financial Markets Conduct Act, « FMCA »). Le présent document n'est pas destiné à être distribué au public en Australie et en Nouvelle-Zélande.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Autriche
Ces informations sont réservées aux investisseurs professionnels ou aux contreparties éligibles au sens de la loi autrichienne sur la surveillance des valeurs mobilières.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis au Brésil
Le Fonds ne peut pas être proposé ni vendu au public au Brésil. Par conséquent, le Fonds n'est et ne sera pas enregistré auprès de la commission brésilienne des valeurs mobilières (CVM) et n'a pas été soumis à l'approbation de ladite agence. Les documents relatifs au Fonds, ainsi que les informations qu'ils contiennent, ne peuvent pas être fournis au public au Brésil car la vente du Fonds n'est pas une offre au public de valeurs mobilières au Brésil. Ils ne pourront pas non plus être utilisés en rapport avec toute offre de souscription ou de vente de valeurs mobilières au public au Brésil.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Uruguay
Le Prospectus concerne un organisme de placement collectif privé qui n'est soumis à aucune réglementation nationale par l'Autoriti Monetari Brunei Darussalam (« Autorité »). Il est destiné à être distribué uniquement à des catégories d'investisseurs spécifiques, telles que stipulées dans la section 20 de la loi de 2013 sur les valeurs mobilières (Securities Market Order). Par conséquent, il ne doit être ni distribué à, ni utilisé par, des clients particuliers. L'Autorité n'a pas la responsabilité de passer en revue ou de vérifier le prospectus ou d'autres documents relatifs à cet organisme de placement collectif. Par conséquent, l'Autorité n'a pris aucune mesure afin de vérifier les informations présentées dans le Prospectus et n'a pas approuvé le Prospectus ou tout autre document qui y est associé. Les Parts faisant l'objet du Prospectus peuvent être illiquides et leur revente peut être soumise à des restrictions. Les acquéreurs potentiels des Parts proposées doivent procéder à leurs propres vérifications préalables concernant ces Parts.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis au Canada
Aucune commission des valeurs mobilières ni autorité similaire au Canada n'a passé en revue le présent document ni ne s'est prononcée sur la qualité des titres qui y sont décrits et quiconque donne à entendre le contraire commet une infraction. Robeco Institutional Asset Management B.V. s'appuie sur la dispense à titre de courtier international et conseiller international au Québec et a désigné McCarthy Tétrault LLP en tant qu'agent pour les services au Québec.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en République du Chili
Ni Robeco ni Robecofunds n'ont été enregistrés auprès de la Comisión para el Mercado Financiero en vertu de la loi numéro 18.045 dite « Ley de Mercado de Valores » et de ses réglementations. Le présent document ne constitue pas une offre de souscription ou une invitation à souscrire ou à acheter des parts des Fonds en République du Chili, exception faite de la personne qui, de sa propre initiative, a demandé ces informations. Ceci peut donc être considéré comme une « offre privée » au sens de l'article 4 de la Ley de Mercado de Valores (une offre qui n'est pas adressée au grand public ou à un certain secteur ou groupe spécifique du public).
Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Colombie
Le présent document ne constitue pas une offre au public en République de Colombie. L'offre du Fonds est destinée à moins d'une centaine d'investisseurs spécifiquement identifiés. Le Fonds ne peut pas être sujet à la promotion ou à la commercialisation en Colombie ni auprès de résidents de la Colombie, sauf si une telle promotion ou commercialisation est réalisée en conformité au Décret 2555 de 2010 et autres règles et réglementations applicables liées à la promotion de fonds étrangers en Colombie.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis au Dubai International Financial Centre (DIFC) aux Émirats arabes unis
Le présent document est distribué par Robeco Institutional Asset Management B.V. (Dubai Office), Office 209, Level 2, Gate Village Building 7, Dubai International Financial Centre, Dubaï, PO Box 482060, EAU. Robeco Institutional Asset Management B.V. (Dubai Office) est réglementé par la Dubai Financial Services Authority (« DFSA »). À ce titre, ce bureau traite uniquement avec des clients professionnels ou des contreparties du marché, et non avec des clients particuliers tels que définis par la DFSA.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en France
Robeco Institutional Asset Management BV (n° de registre 24123167) est une société de gestion de droit néerlandais agréée par l'AFM et autorisée à la libre prestation de service en France. Robeco France est une filiale de Robeco dont l'activité est basée sur la promotion et la distribution des fonds du groupe aux investisseurs professionnels en France. Tout investissement est soumis à un risque et notamment de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Pour plus d'information et avant toute décision d'investissement, il convient de se référer aux documents d'informations clés pour l'investisseur et prospectus des fonds, disponibles sur www.robeco.com/fr.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Allemagne

Ces informations sont réservées aux investisseurs professionnels ou aux contreparties éligibles au sens de la loi allemande sur la négociation de valeurs mobilières.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis à Hong Kong
Le contenu du présent document n'a pas été passé en revue par la commission des valeurs mobilières et contrats à terme (Securities and Futures Commission, « SFC ») de Hong Kong. En cas de questions sur le contenu de ce document, veuillez demander conseil auprès d'un professionnel indépendant. Le présent document est distribué par Robeco Hong Kong Limited (« Robeco »). Robeco est réglementée par la SFC à Hong Kong.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Uruguay
Le Prospectus ne constitue en aucun cas une offre de vente ou une invitation à acheter des titres en Indonésie.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Italie
Le présent document est exclusivement destiné aux investisseurs qualifiés et aux clients professionnels privés (tels que définis dans l'article 26 (1) (b) et (d) du règlement n° 16190 de la Consob daté du 29 octobre 2007). En cas de mise à la disposition de distributeurs et de personnes autorisées par les distributeurs dans le cadre d'activités de promotion et de marketing, le présent document ne peut être utilisé que dans le but pour lequel il a été conçu. Les données et informations contenues dans le présent document ne peuvent pas être utilisées à des fins de communication avec les autorités de surveillance. Le présent document n'inclut aucune information visant à déterminer en termes concrets la disposition à l'investissement et ne peut de ce fait en aucun cas servir de base à la prise de décisions d'investissement.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis au Japon
Le présent document est exclusivement destiné aux investisseurs qualifiés. Il est distribué par Robeco Japan Company Limited, enregistré au Japon en tant que Financial Instruments Business Operator, [numéro de registre le Directeur de Kanto Local Financial Bureau, n° 2780, membre de Japan Investment Advisors Association].

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis à Hong Kong
La Société de gestion ne fait aucune déclaration concernant l'éligibilité des destinataires du Prospectus à l'acquisition des Actions concernées en vertu des lois de la Corée du Sud, y compris, mais sans s'y limiter, la loi sur les opérations de change (Foreign Exchange Transaction Act) et ses règlements applicables. Les Actions n'ont pas été enregistrées en vertu de la loi coréenne sur les services d'investissement et les marchés des capitaux (Financial Investment Services and Capital Markets Act). Aucune Action ne peut être offerte, vendue ou livrée, ni être offerte ou vendue à toute personne ayant l'intention de l'offrir ou de la revendre, directement ou indirectement, en Corée du Sud ou à tout résident de la Corée du Sud, sauf dans les cas prévus par les lois et réglementations applicables de la Corée du Sud.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis au Liechtenstein
Le présent document est exclusivement distribué aux intermédiaires financiers dûment autorisés basés au Liechtenstein (tels que les banques, les gérants de portefeuilles discrétionnaires, les compagnies d'assurance ou les fonds de fonds) qui n'ont pas l'intention d'investir pour leur propre compte dans le(s) Fonds figurant dans le document. Le présent document est distribué par Robeco Switzerland Ltd, adresse postale : Josefstrasse 218, 8005 Zurich, Suisse. LGT Bank Ltd., Herrengasse 12, FL-9490 Vaduz, Liechtenstein, agit en tant que représentant et agent payeur au Liechtenstein. Le prospectus, les documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI), les statuts, les rapports annuels et semestriels du (des) Fonds sont disponibles auprès du représentant ou sur le site Internet.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Uruguay
De manière générale, l'offre ou la vente des Actions n'est pas autorisée en Malaisie, sauf en cas d'exemption d'agrément ou si l'exemption prévue par la réglementation sur les prospectus s'applique : AUCUNE MESURE N'EST ET NE SERA PRISE AFIN DE SE CONFORMER AUX LOIS DE MALAISIE CONCERNANT LA MISE À DISPOSITION, L'OFFRE DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT, OU L'ÉMISSION D'UNE INVITATION À SOUSCRIRE, ACHETER OU VENDRE LES ACTIONS EN MALAISIE OU À DES PERSONNES EN MALAISIE, PUISQUE L'ÉMETTEUR NE PRÉVOIT PAS DE PROPOSER LES ACTIONS OU DE LES SOUMETTRE À UNE OFFRE DE SOUSCRIPTION OU À INVITATION À SOUSCRIRE OU À ACHETER EN MALAISIE. NI LE PRÉSENT DOCUMENT NI AUCUN AUTRE DOCUMENT RELATIF AUX ACTIONS NE DOIVENT ÊTRE DISTRIBUÉS, AUTORISÉS À LA DISTRIBUTION OU DIFFUSÉS EN MALAISIE. AUCUNE PERSONNE NE DOIT PROPOSER LES ACTIONS OU ÉMETTRE UNE OFFRE DE SOUSCRIPTION OU UNE INVITATION À VENDRE OU À ACHETER LES ACTIONS EN MALAISIE, SAUF SI LA PERSONNE PREND LES MESURES NÉCESSAIRES POUR SE CONFORMER AUX LOIS DE MALAISIE.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis au Mexique
Les fonds n'ont pas été et ne seront pas inscrits au registre national des valeurs mobilières, tenu par la Commission nationale des banques et des valeurs mobilières du Mexique et, par conséquent, ne peuvent être proposés ni vendus au public au Mexique. Robeco et tout souscripteur ou acheteur peuvent offrir et vendre les fonds au Mexique sur la base d'un placement privé à des investisseurs institutionnels et accrédités, conformément à l'article 8 de la loi mexicaine sur le marché des valeurs mobilières.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis au Pérou
Le Fonds n'a pas été enregistré auprès de la Superintendencia del Mercado de Valores (SMV) et est placé dans le cadre d'une offre privée. Les informations fournies à l'investisseur n'ont pas été examinées par la SMV. Le présent document est réservé à l'usage exclusif des investisseurs institutionnels au Pérou et n'est pas destiné à une distribution au public.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis à Singapour
Le présent document n'a pas été enregistré auprès de l'autorité monétaire de Singapour (Monetary Authority of Singapore, « MAS »). En conséquence, il ne peut être diffusé ou distribué directement ou indirectement aux personnes basées à Singapour, à l'exception (i) des investisseurs institutionnels au sens de la section 304 de la SFA, (ii) des personnes concernées au sens de la section 305(1), ou aux personnes désignées au titre de la section 305(2), et conformément aux conditions énoncées à la section 305 de la SFA, ou (iii) des autres personnes concernées en vertu des conditions de la SFA ou de toute autre disposition applicable correspondante. Le contenu du présent document n'a pas été passé en revue par la MAS. Toute décision de participation dans le Fonds doit être prise uniquement après avoir examiné les sections concernant les considérations d'investissement, les conflits d'intérêts, les facteurs de risque et les restrictions de ventes s'appliquant à Singapour (telles que décrites dans la section intitulée « Informations importantes à l'attention des investisseurs de Singapour ») contenues dans le prospectus. Les investisseurs doivent consulter leur conseiller professionnel en cas de doute quant aux strictes restrictions applicables à l'utilisation du présent document, au statut réglementaire du Fonds, à la protection réglementaire applicable, aux risques associés et à l'adéquation du Fonds avec leurs objectifs. Nous attirons l'attention des investisseurs sur le fait que seuls les Sous-fonds figurant dans l'annexe de la section intitulée « Informations importantes à l'attention des investisseurs de Singapour » du Prospectus (les « Sous-fonds ») sont disponibles pour les investisseurs de Singapour. Les Sous-fonds sont déclarés comme programmes étrangers limités sous la loi Securities and Futures Act (chapitre 289) de Singapour (« SFA ») et font valoir les exemptions de conformité aux exigences d'enregistrement de prospectus conformément aux exemptions indiquées dans les sections 304 et 305 de la SFA. Les Sous-fonds ne sont pas autorisés ni reconnus par l'autorité monétaire de Singapour et les actions des Sous-fonds sont interdites à une offre à la clientèle de détail à Singapour. Le prospectus du Fonds n'est pas un prospectus tel que défini par la SFA. Par conséquent, la responsabilité statutaire fixée par la SFA relative au contenu des prospectus ne s'applique pas. La promotion des Sous-fonds est réservée exclusivement aux personnes suffisamment expérimentées et averties pour comprendre les risques impliqués par un investissement dans de tels programmes, et qui répondent à certains autres critères indiqués dans les sections 304 et 305 ou à toute autre disposition applicable de la SFA et de la législation subsidiaire rattachée à cette loi. Il convient d'examiner attentivement si cet investissement vous convient. Robeco Singapore Private Limited détient une licence de services de marchés de capitaux pour la gestion de fonds émise par la MAS et est soumis à certaines restrictions de clientèle au titre de cette licence.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Espagne
Robeco Institutional Asset Management B.V., Sucursal en España, dont le numéro d'identification est W0032687F et dont le siège social se situe à Madrid, Calle Serrano

47-14º, est immatriculée en Espagne au registre du commerce de Madrid, volume 19.957, page 190, section 8, feuille M-351927 et au registre officiel de la commission nationale du marché des valeurs mobilières (CNMV) pour les succursales de sociétés de services d'investissement de l'Espace économique européen sous le numéro 24. Les fonds d'investissement ou SICAV mentionnés dans le présent document sont réglementés par les autorités correspondantes de leur pays d'origine et sont enregistrés au registre spécial des institutions étrangères de placement collectif commercialisées en Espagne de la CNMV.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Afrique du Sud
Robeco Institutional Asset Management B.V. est enregistré et réglementé par la Financial Sector Conduct Authority en Afrique du Sud.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Suisse
Le(s) Fonds est/sont domicilié(s) au Luxembourg. Le présent document est distribué en Suisse exclusivement à des investisseurs qualifiés conformément aux termes définis dans la Loi suisse sur les placements collectifs de capitaux (LPCC). Le présent document est distribué par Robeco Switzerland Ltd, adresse postale : Josefstrasse 218, 8005 Zurich. ACOLIN Fund Services AG, adresse postale : Affolternstrasse 56, 8050 Zurich, agit en tant que représentant suisse du (des) Fonds. UBS Switzerland AG, Bahnhofstrasse 45, 8001 Zurich, adresse postale : Europastrasse 2, P.O. Box, CH-8152 Opfikon, agit en tant qu'agent payeur suisse. Le prospectus, les Documents d'informations clés pour l'investisseur (DICI), les statuts, les rapports annuels et semestriels du (des) Fonds, ainsi que la liste des achats et ventes réalisées par le(s) Fonds au cours de l'exercice sont disponibles gratuitement sur simple demande auprès du siège du représentant suisse ACOLIN Fund Services AG. Les prospectus sont également disponibles sur le site Internet.

Informations supplémentaires sur les fonds/services de marque RobecoSAM
Robeco Switzerland Ltd, adresse postale : Josefstrasse 218, 8005 Zurich, Suisse, est titulaire d'une licence de gestionnaire d'actifs collectifs délivrée par l'autorité suisse des marchés financiers (« FINMA »). Les instruments financiers et stratégies d'investissement relatives auxdits instruments proposés par RobecoSAM sont généralement gérés par Robeco Switzerland Ltd. RobecoSAM est une marque déposée de Robeco Holding B.V. La marque RobecoSAM commercialise des services et des produits qui reflètent l'expertise de Robeco en investissement durable (ID). La marque RobecoSAM n'est pas considérée comme une entité juridique distincte.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Uruguay
Le contenu du présent document n'a pas été passé en revue par une autorité de tutelle à Hong Kong. Si vous avez des questions sur le contenu de ce document, veuillez demander conseil auprès d'un professionnel indépendant. Le présent document est distribué par Robeco Hong Kong Limited (« Robeco »). Robeco est réglementé par la Securities and Futures Commission à Hong Kong.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Uruguay
Le Prospectus n'a pas été approuvé par l'Autorité thaïlandaise de régulation des marchés (Securities and Exchange Commission) qui décline toute responsabilité quant à son contenu. Aucune offre de souscription des Actions ne sera adressée au public en Thaïlande. Le Prospectus est destiné à être lu uniquement par le destinataire et ne doit être ni transmis, ni distribué, ni divulgué au grand public.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis aux Émirats arabes unis
Certains Fonds mentionnés dans le présent document ont été enregistrés auprès de l'autorité fédérale de supervision des marchés financiers des Émirats arabes unis (« l'Autorité). Pour plus d'informations sur l'ensemble des Fonds enregistrés, consultez le site web de l'Autorité. L'Autorité décline toute responsabilité quant à l'exactitude des informations contenues dans le présent document, ainsi que pour tout manquement éventuel à exercer ses devoirs et assumer ses responsabilités par toute personne impliquée dans le Fonds d'investissement.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis au Royaume-Uni
Robeco est temporairement considérée comme agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority. Les modalités du régime de permissions temporaires, qui permet aux entreprises basées dans l'EEE d'opérer au Royaume-Uni pendant une période limitée tout en cherchant à obtenir une autorisation complète, sont disponibles sur le site Internet de la Financial Conduct Authority.

Informations supplémentaires à l'attention des investisseurs résidents ou établis en Uruguay
La vente du Fonds remplit les conditions relatives à un placement privé conformément à la section 2 de la loi uruguayenne n° 18 627. Le Fonds ne doit pas être proposé ni vendu au public en Uruguay, sauf dans les circonstances qui ne constituent pas une offre ni une distribution au public en vertu des lois et réglementations uruguayennes. Le Fonds n'est et ne sera pas enregistré auprès de la Financial Services Superintendency de la Banque centrale d'Uruguay. Le Fonds correspond aux fonds d'investissement qui ne sont pas des fonds d'investissement réglementés par la loi uruguayenne n° 16 774 datée du 27 septembre 1996, dans sa version modifiée.

© Q2/2022 Robeco

ROBECO
The Investment Engineers

Contact

Robeco France
36 rue Marbeuf
75008 Paris
France

T +33 1 55 35 47 00
I www.robeco.com/fr

1441-06'22